



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Paris, le 31 janvier
2020

N°1983

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, se réjouit de l'étape importante franchie à l'OCDE aujourd'hui sur la taxation des activités numériques et sur la fiscalité minimale des entreprises.

Un accord a été trouvé entre les 137 pays membres de l'OCDE sur les principes communs des nouvelles règles de fiscalité des activités numériques et sur la fiscalité minimale des entreprises.

La France reste pleinement mobilisée pour faire avancer les travaux à l'OCDE. Tous les efforts doivent être faits pour parvenir à un accord ambitieux sur la fiscalité numérique et la fiscalité minimale d'ici la fin de l'année 2020. Cet accord nous permettrait, conformément à la volonté du président de la République française, de refonder la fiscalité internationale pour le XXI^{ème} siècle.

Contact presse

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr